



## **CLIN D'ŒIL SUR LA VIE MUNICIPALE** MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

*Elle sollicite des candidatures pour combler le poste vacant qui suit :*

### **OUVRIER DE MAINTENANCE ET CONTREMAÎTRE**

#### **Sommaire des responsabilités:**

Sous l'autorité du directeur général et en collaboration avec le personnel des travaux publics, effectuer seul et en équipe divers travaux de surveillance et d'entretien du territoire, tels le déneigement des trottoirs et des bornes-fontaines, la voirie, les installations de contrôle de l'eau potable et des eaux usées, la tonte du gazon, les enseignes de rues, la piscine, les terrains et équipements sportifs, de même que les équipements mécaniques et les bâtiments.

#### **Exigences et qualifications:**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)
- Posséder une expérience pertinente de travail manuel en entretien d'infrastructures
- Posséder un permis de conduire valide
- Faire preuve d'habileté manuelle, d'aptitude à conduire divers types de machinerie, de bonne condition physique, de débrouillardise et d'esprit d'équipe
- Possibilité de déneigement une (1) fin de semaine sur deux (2) en hiver
- Possibilité d'entretien de la patinoire une (1) fin de semaine sur deux (2) en hiver
- Être disposé à suivre des formations à l'extérieur de la région, si nécessaire.

#### **Conditions de travail:**

Salaire à discuter, selon les compétences et les politiques de la municipalité. Gamme complète d'avantages sociaux. Semaine de travail de 40 heures, possibilité d'une fin de semaine sur deux en hiver. **(régulier temps complet, 40 heures/semaine)**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature **avant le 25 juillet 2016** dans une enveloppe à l'attention du directeur général/secrétaire-trésorier, à la Municipalité Saint-Pierre 515 route des Prêtres Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) GOA 4E0.

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 06-06-2016, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement numéro 428-2016 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 154 et ses amendements en vigueur afin de modifier les normes relatives aux abris temporaires, à l'angle de toiture des constructions principales, aux ventes de garage et marchés aux puces, aux foires ainsi qu'aux usages et constructions complémentaires de la zone PA-2.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 428-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures **le 19 juillet 2016**, au bureau de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans , situé au 515 route des Prêtres.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 428-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 153. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 428-2016 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à **20 heures le 1<sup>er</sup> août 2016**, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, situé au 515 route des Prêtres à la salle du conseil municipal.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de 9 heures à 16 heures du lundi au jeudi et le vendredi de 9 heures à 12 heures.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 06-06-2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

- ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leurs noms et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- ✉ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 06-06-2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Gérard Cossette  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**Nouvelle activité estivale « La pratique du golf »**

Au cours du mois de juillet, une nouvelle activité verra le jour dans la municipalité et fera le plaisir de nombreuses personnes! Il s'agit d'une installation pour la pratique du golf qui sera située dans le fond du terrain de balle, en direction du champ. Dans le cadre du Camp de jour multisports, les enfants pourront bénéficier, sur inscription, des techniques et conseils d'un formateur en journée. Les soirs de semaine, le filet et les quatre tapis de pratique de golf seront à la disposition des citoyens.

Amenez vos balles, bâtons et votre sourire!

**Programmation de loisirs pour l'automne à Saint-Pierre**

L'automne 2016 dans la municipalité de Saint-Pierre sera riche en activités de loisirs. Nous travaillons présentement à son élaboration et nous voulons vous donner un avant-goût de ce qui vous sera offert! Encadrés par des entraîneurs et des formateurs dynamiques et passionnés, voici pour votre information, une partie des cours qui débiteront dans la semaine du 18 septembre :

<b>Aérobic</b> – Lundi 18h30 à 19h30	<b>Boxe</b> – Mardi 18h30 à 19h30
<b>Peinture débutant</b> – Mardi 19h00 à 21h00	<b>Dessin</b> – Mercredi 19h00 à 21h00
<b>Insanity Live</b> – Mercredi 18h30 à 19h30	<b>Cardio-Poussette</b> – Jeudi 9h00 à 10h00
<b>Yoga débutant</b>	<b>Yoga 60 ans +</b>
<b>Yoga Parent-Enfant</b>	<b>Remise en forme 50 ans +</b> Mardi 9h30 à 10h30

**La programmation complète vous sera envoyée d'ici la mi-août dans vos boîtes aux lettres!** Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en contactant Mélanie au 418-828-2855 poste 5 ou par courriel : [melanieb.loisir@stpierreio.ca](mailto:melanieb.loisir@stpierreio.ca)

Mélanie Bourdeau-Giroux  
Coordonnatrice des loisirs et de la culture